



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 21/01/2025

Publication :  
le 31/01/2025

**Délibération n° D-2025-41**

**Marché de fournitures - Acquisition d'un Véhicule d'Intervention  
Mousse - Aérodrome de Niort-Marais poitevin**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Marché de fournitures - Acquisition d'un Véhicule d'Intervention Mousse - Aérodrome de Niort-Marais poitevin**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'aérodrome de Niort-Marais poitevin, propriété de la Ville de Niort depuis 2007, dispose d'un Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aérodrome (SSLIA) depuis 2018. Ce service, dit de niveau 2, est constitué d'un véhicule léger et de deux pompiers d'aérodrome municipaux qui assurent la sécurité des activités aériennes.

Cependant, l'activité de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin, tels que les vols sanitaires, militaires, officiels et commerciaux, ne permet plus de rester sur le niveau 2. Ce dernier est, en outre, amené à être supprimé du fait des évolutions de la réglementation européenne visant à l'harmonisation des différents régimes nationaux.

L'absence d'évolution du Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aérodrome entrainerait à court terme sa suppression et celle des services rendus au territoire malgré un équilibre financier assuré ; a contrario, son évolution engendrerait des recettes supplémentaires.

Pour ces raisons, il est proposé de faire passer l'aérodrome de Niort-Marais poitevin à un service de niveau 5.

Cette évolution nécessite l'acquisition d'un Véhicule d'Intervention Mousse, soit un camion de pompier adapté aux normes aéronautiques.

Le Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aérodrome étant délégué aux exploitants d'aérodrome par l'Etat, une part importante des coûts de fonctionnement et d'investissement est remboursée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), jusqu'à 80% des coûts d'acquisition du véhicule dans le cadre du niveau 5.

L'Union des Groupements d'Achats (UGAP) offrant des conditions d'achat avantageuses pour ce type de matériel, il est proposé d'acquérir un Véhicule d'Intervention Mousse de type VIM60 auprès de cette dernière.

Le prix de ce matériel est actuellement estimé à 530 213,02 € HT soit 636 042,87 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition d'un Véhicule d'Intervention Mousse de type VIM60 pour un montant estimé à 530 213,02 € HT soit 636 042,87 € TTC.

- autoriser la sollicitation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) des participations financières pour les frais engagés et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGÉ**